



BULLETIN D'INSCRIPTION

Modalités et Bulletin d'inscription en ligne : www.itmp.fr

Rééducation des dysfonctions sexuelles

Dates /lieux

- **22-23 mars 2019** Clinique Saint Jean Bd du jardin botanique 32 Bruxelles

VOS COORDONNEES

Nom : Prénom : email : @

Adresse professionnelle (facturation) :

CP : Ville : tel.

TARIF 390.00 € Acompte 150.00 € validant l'inscription modalités sur itmp.fr:
Avant le 01/03/18 pour la formation à Bruxelles

Solde à régler au plus tard le 1^{er} jour de la formation

Règlement par chèque ou par virement bancaire

Modalités sur itmp.fr

O demande de dossier de Prise en charge FIF-PL

Nombre de participants limité ; inscriptions prises en compte en fonction de la date de réception du bulletin d'inscription.

CONTRAT

Article 1 OBJET

ITOP s'engage à organiser la formation sus citée si 10 inscrits minimum

Article 2 OBJECTIF

Les objectifs et le programme de formation sont décrits à la page « Rééducation ... » du site de l'ITOP.

Article 3 PRE-REQUIS

Le stagiaire est titulaire d'un diplôme d'état de masso-kinésithérapie. Il peut justifier d'une formation initiale en rééducation pelvi-périnéale.

Article 4 ORGANISATION DU STAGE

Chaque jour de formation le stagiaire doit signer matin et après-midi la feuille de présence.

Les repas du midi sont à la charge du stagiaire

Article 5 ATTESTATION

Un certificat attestant de la présence du stagiaire à la formation sera remis à l'issue de celle-ci.

Article 6 PRISE EN CHARGE

L'ITOP ne pourra pas être tenu responsable d'un défaut de prise en charge du stagiaire par un fonds d'indemnisation ou si les consignes de constitution du dossier n'ont pas été respectées.

Article 7 DELAI DE RETRACTATION

A compter de la date de signature du présent contrat, le stagiaire a un délai

de 10 jours pour se rétracter. Il doit informer l'ITOP par lettre recommandée avec accusé de réception. Au-delà de 10 jours, aucune somme ne pourra être exigée par le stagiaire.

Article 8 DISPOSITIONS FINANCIERES

Le prix de la formation **sus citée** est net de taxe. Le stagiaire s'engage à payer la totalité de la formation selon les modalités suivantes :

Un premier versement correspondant aux frais d'inscription

Le solde réglé au plus tard le premier jour de la formation

Soit par chèque à l'ordre de ITOP

Soit par virement bancaire

Article 9 ANNULATION OU

INTERRUPTION DE LA FORMATION

En cas d'annulation de la formation du fait de l'organisme de formation le présent contrat est résilié et les frais d'inscription seront remboursés. En cas d'annulation du fait du stagiaire seuls les frais d'inscription pourront faire l'objet d'un remboursement, si l'organisme a été informé par lettre recommandée avec accusé de réception et ce, 15 jours avant le premier jour du début de la formation.

Dans le cas contraire, le stagiaire sera redevable de la totalité de la formation.

Article 10 CONFIDENTIALITE

Le stagiaire s'engage formellement à ne pas divulguer d'informations sur les participants à la formation, son contenu et les supports de cours remis sur place ou par voie informatique ainsi que sur le fonctionnement de l'organisme de formation à des tiers sans accord écrit préalable.

Article 11 LITIGE

Si un différend ou une contestation n'ont pu être réglés à l'amiable, le Tribunal de Lyon sera seul compétent pour régler le litige.

ITOP

85 bd des belges
69006 Lyon

Le STAGIAIRE

Date « lu et approuvé » signature